



Commune les Bouchoux

Conseil Municipal du 17 janvier 2019 Compte rendu

Présents : Patrick ABRAHAM, Émilie BLANC, Jacques COLIN, René COLLIGNON, Jean Marc DELBOS, Alexandra DEPRAZ, Sylvain DIONNET, Jérôme GRECARD, Bernard HANSBERGER, Isabelle HEURTIER

Excusés : Freddy CATTANI avec pouvoir à Patrick ABRAHAM

Secrétaire de séance : René COLLIGNON

A 20h00 : Accueil de M. Olivier FAIVRE pour la présentation du tracé Echappée Jurassienne (Dole – Saint Claude). Il est accompagnateur montagne mandaté par le comité départemental du tourisme pour adapter le parcours de l'Echappée Jurassienne pour les VTT et permettre de découvrir le Haut Jura. Ces tracés ont pour ambition de visiter tous les grands sites du Jura.

Ouverture de séance à 20h25

Approbation du Procès-Verbal du 14 décembre 2018

Le Procès Verbal du 5 juillet est adopté avec 6 pour et 4 abstentions (AD, BH, FC et IH qui étaient excusés à ce conseil)

1- Caisse d'Épargne : renouvellement de la Ligne de trésorerie

Isabelle Heurtier présente la proposition de renouvellement de ligne de trésorerie par la Caisse d'Épargne pour un montant de 60 000 € au taux de T4M + marge de 1,00% pour une durée d'un an avec des frais de dossier s'élevant à 120€.

Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoirs, le conseil décide de renouveler la ligne de trésorerie et autorise le maire ou la 1ère adjointe à signer les documents nécessaires à ce renouvellement.

2 – Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Les budgets n'étant pas voté avant fin mars, il convient de prévoir les éventuelles dépenses d'investissement. Pour cela, le conseil peut autoriser des mandatements et liquidations de dépenses à hauteur du ¼ des dépenses d'investissement inscrites au budget précédent.

Il est proposé d'autoriser l'exécutif à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

| Chapitres (dépenses) | Désignation | Rappel budget 2018 | Montant autorisé 25% |
|----------------------|-------------------------------|--------------------|----------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 15 200.00€ | 3 800.00€ |
| 21 | Immobilisations corporelles | 24 406.00€ | 6 101.50€ |
| 23 | Immobilisations en cours | 34 200.00€ | 8 550.00€ |

Après délibération, le conseil autorise le maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement selon les montants indiqués ci-dessus avant le vote du budget primitif comme indiqué ci-dessus.

Arrivée d'Emile Blanc à 20h40

3 – Cabane du Chapuzieux

Elle appartient à la cabane des Bouchoux mais n'est plus utilisée depuis très longtemps. Des rencontres ont eu lieu avec la commission forêt de La Pesse pour une éventuelle coopération : sur la base de chantier

participation, il est proposé la démolition de la cabane des Bouchoux avec récupération du maximum de matériau puis réparation, agrandissement de la commune de la Pesse pour avec une partie qui ferme à clef et une autre ouverte sous forme d'abri. La cabane appartiendrait à La Pesse avec usage possible pour les habitants des deux communes. L'objectif étant d'avoir une cabane utilisable, agréable à moindres frais. Après débat, les conseillers donnent leur accord de principe et si besoin, une délibération sera prise ultérieurement.

4 – Comité Départemental du Tourisme : Tracé Echappée Jurassienne, utilisation de chemins non balisés pour parcours VTT

Suite à la présentation de M Faivre en préambule, après délibération, le conseil accepte, par 9 voix et une abstention (F.Cattani) de donner l'autorisation la CCHJSC de baliser le chemin d'exploitation non balisé qui relie la Roche à la départementale D25 E3 pour la pratique de la randonnée pédestre, VTT et équestre

La commune demande que les panneaux d'interdiction B0 avec panneaux « sauf autorisation » soient pris en charge par le responsable du balisage.

5 - Hôpital de Saint Claude

- Annulation de la délibération du 14 décembre 2018 concernant l'organisation d'un référendum d'initiative locale le 27 janvier 2019

La préfecture a refusé la délibération citée pour non-conformité. Le maire propose donc de l'annuler.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité des présents et pouvoirs d'annuler cette délibération.

Arrivée de Jacques Colin à 21h10

- Organisation d'une consultation citoyenne le 26 janvier 2019

Le maire rappelle la proposition du Comité de Soutien de l'hôpital d'organiser une consultation citoyenne ; La question qui sera posée sera : « Êtes-vous pour la réouverture de la maternité, de la pédiatrie et du service de chirurgie suivie d'hospitalisation au centre hospitalier Louis Jaillon ? »

Le conseil, après débat, fixe l'ouverture du bureau de vote le 26 janvier de 9h à 12h30, à la mairie.

6 - Budget Assainissement : demande DETR 2019

Sylvain Dionnet explique le chiffrage proposé par Vincent Poujol pour la société Chleaué avec les solutions pour le village et Très la Ville.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité des présents et pouvoir de faire une demande de DETR sur la base d'un montant total de dépenses de 986 492 € HT et autorise le maire à déposer le dossier.

7 – Budget assainissement fixation de la taxe

Le maire explique que pour espérer obtenir une aide de l'Agence de l'eau pour la réalisation de l'assainissement, cette dernière demande un prix minimal pour la part de l'assainissement à 1€ le m3 d'eau consommé. Il est précisé que ce prix doit être fixé et appliqué avant le dépôt de la demande d'aide. Il est actuellement de 0,75€ le m3.

Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoirs, le conseil fixe la taxe à 1€ le m3 d'eau consommé.

8 – Préparation des budgets 2019

En vue de l'élaboration du budget primitif 2019, le maire demande aux commissions de préparer leur propositions et fixe une commission finance les 6 et 14 février à 18h30.

Questions diverses :

- Avenir des écoles : B.Hansberger fait le point sur la dernière réunion des représentants des SIVOS du RPI La Pesse-Les Bouchoux, de celui des Moussières et des communes concernées. Le DASEN a entériné le fait que les communes sont prêtes à travailler ensemble. Il s'engage à ce que les 2 écoles ne soient pas concernées par la carte scolaire.
Le SIVOS des Molunes-Les Moussières-Bellecombe porte le projet d'études. Il y a eu 2 réponses de bureau d'études après l'appel d'offre mais ils proposent surtout du diagnostic et pas vraiment de solution pour l'avenir.
Les conseillers rappellent que les décisions doivent être validées en conseil municipal avant d'être prises et que les SIVOS ne doivent pas s'engager avant.
- Suivi dossier Travaux rénovation bâtiment salle polyvalente
P.Abraham rappelle que le maître d'œuvre a provoqué une réunion de commission de sécurité avec les pompiers sans en informer les élus qui n'étaient donc pas présents. À leur demande, une nouvelle visite

aura lieu de 25/01 à 9h30. Cela a bloqué l'avancée de l'APD. Les élus seront toujours vigilants sur ce dossier et pour ne pas accepter de dépenses supplémentaires et non prévues.

- Courrier du Conseil Départemental du 6 décembre sur l'avenir de la RD 25 E3. Pour information, Jérôme Grenard lit le courrier. Il est débattu de la question mais aucune décision n'est prise et ce dossier sera retravaillé par la commission voirie et remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil

Informations diverses :

- Débat national : si des habitants le souhaitent, une salle pourra être mise à leur disposition pour l'organisation d'un débat.
- P.Abraham s'insurge à propos du mail reçu de la CCHJSC proposant une réunion pour la réflexion sur les fusions des communautés de communes arrivé le matin du 14 janvier pour une réunion de travail l'après-midi ne laissant pas de temps aux élus pour répondre et s'organiser. Le débat s'engage sur le sujet.
- Agence postale : les horaires d'ouverture ont été diffusés avec beaucoup de jours de fermeture. Le conseil tient à souligner et à demander que l'agence postale doit être ouverte équitablement sur toutes les agences de ce type de la CCHJSC.

La séance est close à 23h30.

I.HEURTIER

